

Cette auto-certification de résidence fiscale doit impérativement être remplie par les **souscripteurs et les bénéficiaires de contrats** <sup>1</sup> **personnes morales** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a pour vocation de permettre à votre assureur de se conformer à ses obligations concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale <sup>2</sup>. CNP Assurances doit effectuer des diligences d'identification dans le cadre desquelles s'inscrit la présente auto-certification. Dans ce contexte, CNP Assurances remplit des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les contrats des personnes non résidentes fiscales en France.

CNP Assurances pourra demander tous justificatifs aux souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances afin de lever toute ambiguïté quant à son statut et/ou sa (ses) résidence(s) fiscale(s). À défaut de transmission des justificatifs, CNP Assurances effectuera une déclaration à l'administration fiscale française des souscripteurs et bénéficiaires sur la base de l'ensemble des indices de résidence fiscale. De la même manière, à défaut de statut, l'entité sera considérée comme une Entité Non Financière Passive et les bénéficiaires effectifs feront l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française sur la base des informations dont dispose CNP Assurances.

IDENTIFICATION	
Dénomination sociale de la personne morale :	<input type="text"/>
Représentée par :	Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Fonction : <input type="text"/>
Adresse du siège social :	Résidence <input type="text"/> Appt. : <input type="text"/> Bât. : <input type="text"/> N° <input type="text"/> voie : <input type="text"/> nom de la voie : <input type="text"/> Lieu-dit : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/> Commune : <input type="text"/>
Adresse de l'établissement : (si différent du siège social)	Résidence <input type="text"/> Appt. : <input type="text"/> Bât. : <input type="text"/> N° <input type="text"/> voie : <input type="text"/> nom de la voie : <input type="text"/> Lieu-dit : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/> Commune : <input type="text"/>
Numéros d'identification	N° RCS ou RM : <input type="text"/> Lieu : <input type="text"/> Autres n° d'identification : <input type="text"/> Code NACE : <input type="text"/>
RÉSIDENCE FISCALE	
<b>Veillez indiquer ci-dessous en toutes lettres le(s) pays de résidence(s) fiscale(s) <sup>3,4</sup> du souscripteur ou bénéficiaire ainsi que le Numéro d'Identification Fiscale :</b>	
Pays de résidence fiscale :	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :
<b>En cas de résidences fiscales multiples, veuillez indiquer ci-dessous le(s) autre(s) pays de résidence fiscale ainsi que le(s) Numéro(s) d'Identification Fiscale :</b>	
Pays de résidence fiscale :	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :
Pays de résidence fiscale :	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :
STATUT	
Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer à laquelle des catégories suivantes, le souscripteur ou bénéficiaire appartient <sup>3</sup> .	
<b>INSTITUTION FINANCIÈRE <sup>4</sup></b> Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer le numéro GIIN (« Global Intermediary Identification Number ») : ■ En cas de statut n'exigeant pas l'obtention d'un GIIN, veuillez indiquer le statut correspondant : ■ En cas de résidence fiscale dans un pays non-partenaire à l'échange automatique d'informations, veuillez indiquer s'il s'agit d'une entité d'investissement dont 50 % de ses revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et qu'elle est gérée par une institution financière : Si oui, parmi les personnes physiques bénéficiaires effectifs, c'est-à-dire détenant le contrôle de l'entité conformément à la notion de bénéficiaire effectif issue de la réglementation de lutte anti-blanchiment (« LCB »), existe-il des non-résidents ou des personnes de nationalité/citoyenneté américaine ? ► Remplir obligatoirement la rubrique « Bénéficiaires effectifs »	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON GIIN : <input type="text"/> Statut : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE</b> ou filiale contrôlée par une société cotée en bourse	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>ENTITÉ PUBLIQUE</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>ORGANISATION INTERNATIONALE</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>ENTITÉ EXCLUE</b> par les textes en vigueur en matière d'échange automatique d'informations	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>ENTITÉ NON FINANCIÈRE</b> dont la part des revenus passifs <sup>5</sup> représente <b>moins de 50 %</b> du total des revenus (« ENF Active ») ou autre « ENF Active » à l'exception d'une société cotée ou affiliée, une entité publique ou une organisation internationale (cf. définition en Annexe)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>ENTITÉ NON FINANCIÈRE</b> dont la part des revenus passifs <sup>5</sup> représente <b>plus de 50 %</b> du total des revenus (« ENF Passive ») Si oui, y a-t-il des personnes physiques bénéficiaires effectifs, non-résidents ou de nationalité/citoyenneté américaine, détenant le contrôle de l'entité conformément à la notion de bénéficiaire effectif issue de la réglementation de lutte anti-blanchiment (« LAB ») (cf. définition en Annexe) ? ► Remplir obligatoirement la rubrique « Bénéficiaires effectifs »	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

**BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS**

Veillez lister les différents bénéficiaire effectifs et **en cas de résidences fiscales multiples d'un bénéficiaire effectif**, veuillez les indiquer successivement :

BÉNÉFICIAIRE 1	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____ Pays de naissance : _____ 1- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____ 2- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____
BÉNÉFICIAIRE 2	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____ Pays de naissance : _____ 1- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____ 2- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____
BÉNÉFICIAIRE 3	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____ Pays de naissance : _____ 1- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____ 2- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____
BÉNÉFICIAIRE 4	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____ Pays de naissance : _____ 1- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____ 2- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____
BÉNÉFICIAIRE 5	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____ Pays de naissance : _____ 1- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____ 2- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____
BÉNÉFICIAIRE 6	Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Date de naissance : _____ Pays de naissance : _____ 1- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____ 2- Pays de résidence fiscale : _____ NIF/NA <sup>o</sup> : _____

**DÉCLARATION**

Le souscripteur ou bénéficiaire certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus via ses propres déclarations et sous sa responsabilité, et s'engage à informer immédiatement CNP Assurances de tout changement de résidence fiscale et/ou de statut nécessitant la mise à jour de cette déclaration. À défaut de communiquer tout ou partie des données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les affirmations déclarées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose CNP Assurances, ce dernier déclarera à l'administration fiscale française les comptes du titulaire du compte sur la base des indices de résidence à des fins fiscales déjà connus de CNP Assurances, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence à des fins fiscales concernées.

De plus, à défaut de communiquer son statut, le titulaire du compte sera considéré comme une Entité Non Financière Passive et les Bénéficiaires effectifs feront l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française sur la base des informations dont dispose CNP Assurances les concernant, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence à des fins fiscales concernées.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Ces informations sont destinées à l'assureur et aux autorités fiscales. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires, CNP Assurances ou l'une de ses filiales, peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez exercer ces différents droits en vous rendant sur [www.cnp.fr/particulier/deja-assure](http://www.cnp.fr/particulier/deja-assure), ou en contactant directement le service DPD par courrier (CNP Assurances - Délégué à la Protection des Données, 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15) ou par courriel ([dpo@cnp.fr](mailto:dpo@cnp.fr)).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Représentant autorisé**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction au sein de l'entité : \_\_\_\_\_

**Signature :**

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une définition des termes « Entité », « ENF », « ENF Active », « ENF Passive » au sens des obligations relatives à l'échange automatique d'informations.

**Entité** : Le terme « Entité » désigne une personne morale ou une construction juridique, tel qu'un trust.

**ENF** : Le terme «Entité Non Financière» désigne dans le cadre de la DAC, une Entité qui n'est pas une Institution financière. Dans le cadre de FATCA, le terme « ENF » désigne une Entité non américaine qui n'est pas une Institution Financière Étrangère au sens donné à cette expression dans la réglementation pertinente du Trésor des États-Unis ou est une entité décrite à l'alinéa h de la définition d'ENF Active ci-dessous, ainsi que toute Entité non américaine qui est établie sur le territoire français ou d'une autre Juridiction partenaire et qui n'est pas une Institution financière.

**ENF Passive** : L'expression «ENF Passive» désigne une ENF qui n'est pas une ENF Active (c.f. définition infra), ou qui n'est pas :

Dans le cadre de FATCA, une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des États-Unis.

Dans le cadre de la DAC, une Entité d'investissement qui n'est pas une Institution financière d'une Juridiction partenaire et dont les revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers, si l'Entité est gérée par une autre Entité qui est un Établissement de dépôt, un Établissement gérant des dépôts de titres, un Organisme d'assurance particulier ou une Entité d'investissement.

**ENF Active** : L'expression «ENF Active» désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants:

a) Moins de 50 % des revenus bruts de l'ENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'ENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs;

b) Les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'ENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé;

c) L'ENF est une Entité publique, une Organisation internationale, une Banque centrale ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées ;

d) Les activités de l'ENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une ENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquiescer ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement;

e) L'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'ENF après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale;

f) L'ENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;

g) L'ENF se consacre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière ;

h) L'ENF remplit toutes les conditions suivantes :

- elle est établie et exploitée dans une juridiction de résidence dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social ;
- elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans une juridiction de résidence;

- elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs;

- le droit applicable dans une juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'ENF soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'ENF ou n'intervienne à titre de rémunération raisonnable pour services prestés ou à titre de paiement, à leur juste valeur marchande, pour les biens acquis par l'entité; et

- le droit applicable dans une juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'ENF, tous ses actifs soient distribués à une Entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'État de résidence ou d'une juridiction de résidence de l'ENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

i) Dans le cadre spécifique de FATCA, l'ENF est constituée sur un Territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce Territoire américain et l'ENF est une «ENF exclue» telle que décrite dans la réglementation du Trésor des États-Unis correspondante;

**Institution Financière** : L'expression « Institution financière » désigne un Établissement gérant des dépôts de titres, un Établissement de dépôt, une Entité d'investissement ou un Organisme d'assurance particulier.

1 Contrats d'assurance avec valeur de rachat, contrats de rente et bons de capitalisation.

2 Les obligations relatives à l'échange automatique d'informations relèvent de l'application de :

- la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA »),
- la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 rectifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (dite Directive de Coopération Administrative ci-après dénommée « DAC »),
- l'accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements signé le 29 octobre 2014.

3 Si le souscripteur ou le bénéficiaire n'a pas de résidence à des fins fiscales, indiquer le pays de situation de l'établissement principal où le siège de direction effective du souscripteur ou du bénéficiaire.

4 En cas de doute sur la résidence à des fins fiscales, il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

5 Les revenus passifs s'entendent généralement des revenus tels que les dividendes, intérêts...

6 Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale.